

BÉNIN : LES PROCÉDURES DOUANIÈRES

Les conventions
internationales

Membre de l'Organisation Mondiale du Commerce

La coopération
économique
internationale

Membre de: la Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEEAO)

Membre de l'Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA)

Les droits de douane et
les taxes à l'importation

13,93%

Les procédures
d'importation

Les documents requis pour importer des marchandises au Bénin sont généralement les suivants :

- la facture
- le connaissement (B/L)
- le certificat d'inspection du Bureau Veritas
- la licence d'importation de l'importateur
- l'attestation d'origine des marchandises
- le bulletin de versement unique (BFU)
- note de suivi électronique du fret (BESC)
- certificat d'inspection sanitaire des animaux ou des végétaux (le cas échéant).

Pour plus d'informations

[Benin Customs](#)
Portail commercial de l'Afrique